

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 08 OCTOBRE 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE Pont Abbé

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de fouille pour réparation de câble enterré par l'entreprise CIRCET ERI5280, TSA 70011 chez Sogelimk 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 21 octobre 2024 pour une durée de 30 jours calendaire, sis Pont Abbé.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise CIRCET ERI5280, TSA 70011 chez Sogelimk 69134 DARDILLY cedex, à partir du 21 octobre 2024 pour une durée de 30 jours calendaire, sis Pont Abbé.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

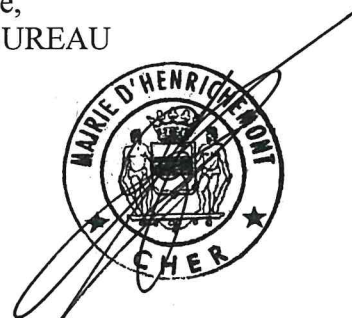
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241008-2024-98-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 08.10.2024